

Passage d'Hôpital Plus 100 à Hôpital Plus 200 À remettre à votre mutualité

Important :

1. Il est possible de passer d'Hôpital Plus 100 à Hôpital Plus 200 jusqu'au dernier jour précédant le 66e anniversaire.
2. Les conditions de remboursement d'Hôpital Plus 100 restent d'application pendant les 3 premiers mois qui suivent le passage à Hôpital Plus 200.
3. Une fois le formulaire de passage signé, la première prime pour Hôpital Plus 200 est à payer pour la fin du mois du passage.
4. En cas d'hospitalisation en chambre individuelle pour une maladie, une affection ou un état (ex. grossesse) qui existait avant l'affiliation à Hôpital Plus 100, aucun supplément d'honoraires et de chambre ne sera remboursé pendant les 5 premières années de l'affiliation. Le passage d'Hôpital Plus 100 à Hôpital Plus 200 n'influence pas ou ne prolonge pas cette période.

Je, soussigné, le preneur d'assurance, passe d'Hôpital Plus 100 à Hôpital Plus 200. Les personnes à charge qui font également le passage sont reprises ci-après.

Pour les personnes à charge qui ne souhaitent pas passer à Hôpital Plus 200, il faut remplir un nouveau contrat.

Les personnes assurées qui passent à Hôpital Plus 200 :

(si le preneur d'assurance est également affilié, celui-ci doit indiquer son nom à 'assuré 1' à l'aide de sa vignette bleue)

assuré 1 nom :

prénom :

date de naissance :

vignette assuré 1

assuré 2 nom :

prénom :

date de naissance :

vignette assuré 2

assuré 3 nom :

prénom :

date de naissance :

vignette assuré 3

assuré 4 nom :

prénom :

date de naissance :

vignette assuré 4

assuré 5 nom :

prénom :

date de naissance :

vignette assuré 5

assuré 6 nom :

prénom :

date de naissance :

vignette assuré 6

Je m'engage à communiquer par écrit à Hôpital Plus toute modification des renseignements fournis.

Je marque mon accord pour que le médecin-conseil de la SMA Hôpital Plus puisse demander des compléments d'information (médicale) pour l'évaluation médicale d'un dossier de sinistres.

Fait à date :

Signature du preneur d'assurance :

Le preneur d'assurance :

nom : prénom :

rue : no° :

code postal et commune : pays :

téléphone : /

numéro de compte (IBAN) :

À compléter par la mutualité :

Date du paiement de la prime Hôpital Plus 200 :

Date d'entrée en vigueur de l'affiliation à Hôpital Plus 200 :

ML
Hôpital Plus

Société mutualiste d'assurance (SMA)
Assurance hospitalisation des Mutualités Libérales
Rue de Livourne, 25 - 1050 Bruxelles
No d'entreprise : 0471.459.194
No autorisation entreprise d'assurances : 450/01